



## **FÊTE DE MILLE-ISLES 2019**

La Fête de Mille-Isles aura lieu cette année le samedi 17 août, reportée au 18 en cas de pluie. Pour assurer le succès de cette journée, nous avons besoin de bénévoles. Pour donner votre nom comme bénévole ou pour réserver un kiosque vous permettant de présenter vos produits ou services, contactez monsieur Jean-François Hamilton, responsable des communications et des loisirs, au 450 438-2958, poste 2610, ou par courriel à [jfhamilton@mille-isles.ca](mailto:jfhamilton@mille-isles.ca).

[ TAXES MUNICIPALES ] DATES LIMITES DES PROCHAINS VERSEMENTS : 21 JUIN 2019 • 20 SEPTEMBRE 2019

## **TRAVAUX PUBLICS**

Le 6 mai dernier, nous avons accueilli notre nouveau directeur du service des travaux publics, monsieur Yves Latour. L'équipe se met en place, dans les meilleurs intérêts de tous.

Suite aux démarches entreprises, il y a plusieurs semaines, le 7 mai, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a envoyé trois personnes du centre de services de Saint-Jérôme pour évaluer le chemin de Mille-Isles et proposer des correctifs temporaires afin de le sécuriser pour les usagers. Nous apprécions le respect des engagements de monsieur Claude Thibault, responsable régional du MTQ et comprenons le délai dû à la crue des eaux.

Votre municipalité effectuera des travaux de creusage de fossés et de réparation de chemins durant l'été 2019. Des matériaux de remblai constitués d'un mélange de terre et de roches seront disponibles. Si vous êtes intéressés il est obligatoire de vous procurer un permis auprès du Service de l'urbanisme au 450 438-2958. Un camion de dix roues effectuera la livraison, sans frais, jusqu'à votre propriété.

## **CAFÉ PARTAGE : PANIERS SANTÉ [NOUVEAUX PRIX]**



Les paniers de fruits et de légumes à bas prix offerts par l'organisme Café Partage sont distribués tout au long de l'année. Ils sont livrés à l'hôtel de ville un jeudi sur deux et vous avez le choix entre trois formats différents :



Prochaines livraisons :  
30 mai et 13 juin.

Pour plus d'information, contactez monsieur Jean-François Hamilton, responsable des communications et des loisirs, au 450 438-2958, poste 2610, ou par courriel à [jfhamilton@mille-isles.ca](mailto:jfhamilton@mille-isles.ca). Le service est offert à tous, n'hésitez pas à vous inscrire.

## **RAPPEL : CONTENEURS À COMPOST**

Nous tenons à vous rappeler que des conteneurs à compost sont à votre disposition sur le territoire de la municipalité. Veuillez y déposer vos restants de table : pelures, épluchures et restes de fruits et de légumes. Les serviettes de table en papier, les assiettes de carton, les boîtes de pizza ou de poulet, autant de produits qui, une fois contaminés par des matières alimentaires, **peuvent aussi être déposés** dans votre bac brun pour la collecte des matières putrescibles.

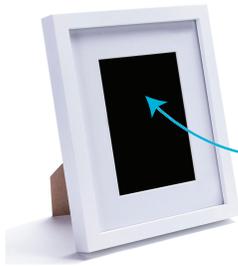
**Les sacs sont interdits.**

**INFOLETTRE : Visitez la page web de la municipalité pour vous inscrire à notre infolettre : <http://mille-isles/infolettre>**

## CONCOURS DE PHOTO



Insérez votre photo ici



ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC

La députée madame Agnès Grondin aimerait orner les grands murs un peu trop beiges du bureau de circonscription de photographies qui représentent les municipalités de la MRC d'Argenteuil dont la nôtre. **Nous invitons les photographes de Mille-Isles** à nous soumettre leurs plus belles photos mettant en valeur les paysages et le patrimoine de notre municipalité.

Envoyez vos photos à [jfhamilton@mille-isles.ca](mailto:jfhamilton@mille-isles.ca) avant le 12 juillet 2019. Parmi les deux photographies choisies, l'une sera affichée dans notre hôtel de ville et l'autre, au bureau de la députée.

## NOS COMMUNAUTÉS, NOTRE PATRIMOINE



Nous cherchons des citoyens de Mille-Isles qui ont le goût de partager leur passion pour l'histoire et le patrimoine de leur municipalité avec un auditoire plus vaste lors de l'événement «**Nos communautés, notre patrimoine**» qui aura lieu le samedi 3 août à Lachute de 13h00 à 17h00. Toutes les municipalités de la MRC d'Argenteuil seront présentes. Si vous avez des artefacts ou de vieilles photos de notre passé à présenter, veuillez contactez **monsieur Jean-François Hamilton**, responsable des communications et des loisirs, au 450 438-2958, poste 2610, ou par courriel à [jfhamilton@mille-isles.ca](mailto:jfhamilton@mille-isles.ca).

BROWNSBURG-CHATHAM • GORE • GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE • GRENVILLE • LACHUTE • MILLE-ISLES • ST-ANDRÉ D'ARGENTEUIL • WENTWORTH

## SERVICE INCENDIE



### Appel de candidatures

Le service de la sécurité incendie de Mille-Isles est présentement à la recherche de candidatures afin de combler un poste de pompier à temps partiel au sein de sa brigade. Si vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique et vous impliquer au sein de votre communauté, nous vous invitons à poser votre candidature. Pour remplir le formulaire, visitez notre site internet [mille-isles.ca](http://mille-isles.ca) sous la rubrique : *Services aux citoyens > sécurité incendie > devenir pompier*.



## RÈGLEMENT SUR LES FEUX À CIEL OUVERT

Le règlement municipal 2014-08 concernant les feux en plein air stipule qu'il incombe à toute personne qui souhaite allumer un feu de s'informer auprès de la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) de l'indice de danger d'incendie avant de procéder à l'allumage. La responsabilité de surveiller, de contrôler et d'éteindre le feu incombe à la personne ayant allumé le feu ainsi qu'au propriétaire des lieux. Vous pouvez consulter le règlement municipal en visitant le site web de la municipalité. Pour connaître l'indice d'inflammabilité émis par la SOPFEU pour notre région, visitez notre page web ou téléchargez l'application mobile sur le site [sopfeu.qc.ca](http://sopfeu.qc.ca).



## LE DANGER D'INCENDIE

- Bas**  
Incendie de faible intensité à propagation limitée
- Modéré**  
Incendie de surface se propageant de façon modérée et se contrôlant généralement bien
- Élevé**  
Incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre
- Très élevé**  
Incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes dont les conditions au front sont au-delà de la capacité des équipes terrestres
- Extrême**  
Incendie des cimes de forte intensité, qui se propage à grande vitesse et qui peut devenir incontrôlable

## RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LES MATIÈRES REFUSÉES À L'ÉCOCENTRE

Les objets cités dans la liste ci-bas se sont malencontreusement retrouvés récemment dans les conteneurs de l'Écocentre les bons voisins. Ce sont, en grande majorité, des matières qui doivent être acheminées à l'enfouissement donc qui auraient dû être collectées à votre porte. La collecte des gros objets se fait une fois par mois, lors de la première collecte d'ordure du mois. Les dates des collectes de gros objets sont indiquées en rouge sur votre calendrier de collecte.

- Matières refusées :**
- plastiques ( les plastiques tels que les chaudières, les brouettes ou les jouets par exemple, ne sont pas recyclables)
  - tu aux d'arrosage • matelas/sommier • chaises de bureaux • divans • chaloupe/pédalo • fibre de verre • vêtements • bûches (tronc d'arbre)
  - souches • bûche/ oile de toute sorte • piscine • dormant (tail de chemin de fer) • revêtement extérieur de maison (vinyle)
  - so vants • isolants (uréthane/laine minérale) • bois contaminé avec d'autres produits (ex: bois avec agrégats, uréthane, revêtement, etc.)

Considérations monétaires...

Lorsque le recycleur reçoit ces matériaux dans les conteneurs de l'Écocentre, il doit envoyer ces matières à l'enfouissement, au frais de l'Écocentre. Or, chacune des Municipalités propriétaires de l'Écocentre offre déjà le service de collecte des ordures et des encombrants. Quand vous déposez des matières non acceptées dans les conteneurs de l'Écocentre, vous vous retrouvez à payer 2 fois pour un même service.